

NOTRE PRIME.

"AU PIED DE LA CROIX."

Gravé par A. DANSE, d'après le Tableau du célèbre Peintre THOMAS.

Cette superbe gravure, chef-d'œuvre artistique et religieux, est à l'heure qu'il est sous presse, et dans quelques jours sera prête à être distribuée à ceux de nos abonnés qui se trouvent dans une des catégories suivantes :

1o. Ceux qui auront payé leur abonnement courant, pourvu que le terme pour lequel ils auront payé renferme les trois premiers mois de l'année prochaine.

2o. Ceux dont l'abonnement expire le, ou avant le 1er Janvier prochain, et qui le renouvelleront, en payant le terme courant et les six mois suivants, d'avance.

3o. Enfin les nouveaux abonnés qui donneront leurs noms d'ici au 1er Janvier, et paieront pour six mois en s'abonnant.

N. B.—Les nouveaux abonnés peuvent faire dater leur abonnement soit du 1er Mai dernier (numéro dans lequel commence le roman de l'Intendant Bigot, et dans ce cas, ils devront payer un an d'abonnement), soit du 1er Janvier prochain.

Ces conditions que nous mettons à la distribution de notre PRIME paraîtront justes et raisonnables à tous nos abonnés, lorsqu'ils auront vu cette gravure. Rien de semblable n'a jamais été publié jusqu'à ce jour en Amérique, et personne ne peut en acheter une copie nulle part à moins de CINQ DOLLARS. C'est le prix de la gravure que nous donnons aux abonnés de l'Opinion Publique. Nous n'en dirons pas davantage.—Voyez la gravure et jugez-en par vous-mêmes. Nos agents la recevront partout d'ici au 1er Novembre. Ceux de nos abonnés qui résident dans des endroits où nous n'avons pas d'agent, recevront par la poste, en se conformant aux conditions susdites, leur gravure, soigneusement roulée sur un bois, et les frais de poste payés.

Montréal, 26 Octobre 1871.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 9 NOVEMBRE, 1871.

ÇA ET LÀ.

M. ROUTHIER.

Nous venons de recevoir un beau livre portant pour titre, "Causeries du dimanche." Plusieurs de ces causeries ont déjà paru dans le *Courrier du Canada*, et elles ont fait sensation dans le monde littéraire. En attendant que nous fassions l'appréciation des œuvres de M. Routhier, nous dirons en passant que les écrits de M. Routhier font honneur aux lettres canadiennes.

Nous avons écrit ce qui précède, lorsque nous avons lu dans le *Nouveau-Monde* la première épître de M. Routhier. En voyant que notre confrère prenait si mal nos éloges et allait même jusqu'à soupçonner nos motifs, parce que nous nous permettons quelquefois de lui dire, sous les formes les plus délicates, l'opinion d'un grand nombre de personnes, nous avons eu la pensée de déchirer le paragraphe que nous lui avons dédié, en prenant l'engagement de ne plus parler de lui ni en bien ni en mal.

Mais nous avons combattu cette pensée en nous disant que l'intérêt public devait l'emporter sur les justes motifs de mécontentement que nous pouvions avoir, que les idées et les travaux remarquables de M. Routhier sont une propriété publique dont nos lecteurs doivent profiter. Cependant, si nous étions sûrs que le mot égoïsme s'applique à nous, nous ne pourrions nous empêcher de lui dire des choses peut-être désagréables. Mais nous ne pouvons croire que M. Routhier soit rendu au point de penser qu'on ne peut être son ami si on ne lui prodigue pas l'éloge sans restriction, et de vouloir que ses écrits soit une arche sainte qu'aucune main humaine ne puisse toucher.

M. Routhier nous a déjà fait l'injure d'insinuer que nous avions tronqué une lettre dans laquelle une des premières autorités de Rome, écrivant au nom du Pape, donnait des conseils à Louis Veillot.

Cette accusation portait ses fruits, car, quelque temps après, un correspondant de l'Ordre, auquel nous avons dédaigné de répondre, répétait brutalement la même accusation. Qu'on nous dise tout, nous le souffrirons, mais qu'on ne nous accuse pas de choses auxquelles on ne peut être indifférent sans manquer d'honneur.

Nous le souffrirons d'autant moins que ces choses seront dites par ceux qui se donnent comme les seuls représentants de la religion en ce pays, les docteurs et les prophètes de la nation. A ceux qui savent si bien les enseignements de l'Eglise, il sera bon d'apprendre les lois de l'honneur. Nous ne sommes pas de ceux qui croient que la foi excuse tout, que le zèle religieux dispense d'avoir le sentiment de l'honneur et des convenances, qu'il est permis de flétrir, au nom de la reli-

gion, les caractères, de froisser les sentiments les plus honorables

Au contraire, plus on est catholique et plus on est considéré comme tel, plus on doit prendre garde à ses paroles, car elles font vite leur chemin dans ce pays.

Les remarques contenues dans les quatre paragraphes qui précèdent, ne s'appliquent pas à M. Routhier, mais au correspondant en question; nous ne serions pas fâchés, cependant, qu'elles eussent l'effet de faire comprendre à notre ami, combien il est dangereux, lorsqu'on a une si grande réputation de savoir et de conviction, de parler à la légère et de donner des prétextes aux excès de zèle et à la malice.

Pour démontrer l'absurdité de l'accusation, il est bon de dire une fois le crime que nous avons commis.

Voulant prouver que les autorités romaines avaient quelquefois conseillé à Veillot, d'adoucir la rudesse de son langage dans l'intérêt même de la cause qu'il défend avec tant de talent, nous n'avions pris dans la lettre de Mgr. Fiamonti que ce qui était nécessaire à notre démonstration. Or, comme cette lettre, outre ces sages conseils, rendait hommage à la science, au talent et à l'ardeur des convictions de M. Veillot, ce que nous n'avions jamais nié, on nous accusa d'avoir tronqué ce document. Mais s'il nous fallait reproduire tout ce que des hommes les plus remarquables du clergé et de la société ont écrit contre et pour M. Veillot, nous en aurions pour un an. Lorsque nous disons contre, nous parlons surtout au point de vue de la forme.

Inutile de dire que nous avons nos raisons pour répondre si tard au correspondant de l'Ordre.

Un journal anglais note que, l'an passé, il y a eu, dans l'armée anglaise, 41 cavaliers fouettés, qui ont reçu un total de 19,751 coups; 96 fantassins, 4,647 coups; 41 artilleurs, 1,750 coups; 1 du génie, 26 coups; milice, 0.

Ainsi, dans les corps de cavalerie, par exemple, chacun de ces malheureux sus-fouettés a donc touché, pour sa part, en moyenne, 489 coups de fouet... et une fraction.

Ce qui me surprend, c'est que des Anglais, vivant sous un gouvernement constitutionnel, consentent à se laisser mener à coups de fouet comme des chevaux. Des gens si fiers! c'est étonnant. Et quand on voit le nombre d'Anglais qui se font fouetter, on est bien forcé de dire qu'ils doivent avoir la tête ou la peau bien dure, car enfin, puisqu'on laisse cela dans les lois quand on pourrait l'ôter, c'est donc qu'on en connaît la nécessité. Des gens si fiers! c'est étonnant... étonnant.

BRAVO!

On lit dans l'Echo de Lévis :

Il vient de se former, à Québec, au sein de la population ouvrière, une société qui a pris le nom de "Société des Artisans Canadiens de Québec" et qui ne peut manquer de produire les plus heureux résultats. Comme l'on sait, il a été passé, par le parlement de Québec, une loi créant une chambre des Arts et Manufactures, dans le dessein d'encourager et d'augmenter le développement de l'industrie au sein des ouvriers de nos villes. Ce qui leur manque trop souvent, ce sont les connaissances suffisantes, qui leur permettent de vaincre plus aisément, à l'aide de la science, les difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs métiers.

Ainsi, la nouvelle société devra s'efforcer d'établir des écoles de dessin linéaire, de physique, de mathématiques et chimie appliquée, dans lesquelles les ouvriers pourront facilement puiser les connaissances élémentaires qui pourront leur être de la plus grande utilité.

A propos de l'Echo de Lévis, nous dirons que son article sur la nomination de l'Orateur était irréfutable. La vérité était là.

L. O. DAVID.

RUMEURS POLITIQUES.

Lorsque nos abonnés recevront notre journal, le Parlement de Québec siégera, et l'épineuse question de l'Orateur sera décidée. Le gouvernement, d'ailleurs, aura la majorité, mais une majorité remuante et indisciplinée.

M. Joly sera de nouveau dit-on, choisi comme chef de l'opposition. On lui adjointra M. Holton, comme collègue, à la place de M. Marchand. MM. Fournier, Laurier, Laframboise, etc., combattront sous leurs ordres.

On annonce que M. Ouimet va remplacer M. Bouthillier comme shérif de Montréal, que M. Irvine deviendra procureur-général, et que M. Chapleau remplacera ce dernier comme solliciteur-général.

On dit à Ottawa que Sir J. A. McDonald a intention d'ajouter trois nouveaux ministres au cabinet fédéral, un pour représenter la Colombie Anglaise, un autre pour Manitoba, et un troisième pour les territoires du Nord-Ouest.

M. Philippe Masson, succède à M. McLeod, comme rédacteur du *Journal des Trois-Rivières*. M. McLeod va fonder un autre journal, dit-on.

UN NOUVEAU JUGE

M. James Armstrong, avocat de Sorel, vient d'être nommé juge en chef de l'île de Ste. Lucie, dans les Antilles. On se rappelle que cette petite île, qui a été cédée par la France à l'Angleterre en 1814, a conservé comme nous le privilège de vivre sous l'ancienne législation française; ce qui nécessitait la nomination d'un juge qui fût versé dans l'interprétation de nos lois.

LA RÉCOMPENSE DE \$500.—Son Honneur le Maire de Montréal a décerné la récompense de \$500, aux détectives, pour l'arrestation et la conviction de l'assaillant de M. Gault.

On dit que M. le juge Badgley va prendre sa retraite et que M. le juge Berthelot va obtenir un congé d'absence pour faire un voyage en Europe.

OUVERTURE DU CHEMIN DE FER ENTRE BANGOR ET ST. JEAN.

Nous avons parlé de cet événement dans notre dernier numéro. Nous avons dit que le Gouverneur du Canada et le Président des Etats-Unis y étaient. Il y eut de belles démonstrations, des coups de fusil et de canon, de la musique, des banquets et des discours. Les honorables Howe et Tupper y étaient ainsi que le député de Lévis, le Dr. Blanchet qui fut appelé à prendre la parole.

LA VENDANGE DU MÉDOC.

L'édifice où se fait la pression des raisins est contigu aux vignes. Tout établissement de cette sorte contient une cuve-mère et plusieurs autres cuves de moindre dimension. C'est dans la cuve-mère qu'on fait fermenter au moyen de brandy ou d'esprit de vin les meilleurs raisins de la vigne. En même temps, les raisins ordinaires sont pressés et mis dans des cuves pour fermenter. Lorsque la liqueur est refroidie elle est mise en tonne et dans chaque tonne on verse une partie de la liqueur de la cuve-mère. Six mois après la vendange le vin est versé dans d'autres tonnes et quelque fois saturé de soufre pour éviter la fermentation des acides.

LE PRÉSIDENT GRANT.

Lieut. gén: Ulysse S. Grant, né à Mount-Pleasant, Ohio, avril 27, 1822, entré à l'école militaire de West-Point en 1839, gradué en 1843, reçut sa commission en 1845 et servit dans la guerre mexicaine sous les ordres de Taylor et Scott. En 1852, il recevait l'ordre d'aller en Oregon et devenait l'année suivante capitaine. Il donna sa démission au mois de juillet 1854 et s'établissait à Galena dans l'Illinois. Aux premiers coups de canon de la guerre civile il prenait les armes et arrivait promptement au grade de brigadier général. Lorsqu'après trois ans de lutte et de désastres effrayants, le gouvernement de Washington qui avait déjà changé quatre fois de général en chef, ne savait trop à qui s'adresser, il eut la pensée de confier le commandement des armées fédérales à Grant. Aller droit à Richmond, la capitale des Etats confédérés, fut le mot d'ordre de Grant. Mais avant d'arriver là il fallait battre le général Lee et ses braves soldats; des batailles sanglantes où cent mille hommes furent tués, prouvèrent que ce n'était pas chose facile. Grant se résigna alors à suivre le plan du général McClellan; il traversa la rivière James et investit Petersburg, qui se trouvait à une vingtaine de milles de la capitale. Mais là encore il rencontra Lee qui lui fit essuyer des pertes énormes. Enfin, après des efforts désespérés, Grant prenait possession de Petersburg et de Richmond, le 3 avril 1865, coupait la retraite de Lee par des mouvements rapides, et le 9 avril forçait l'héroïque Lee à capituler avec son armée. Sheridan et Sherman avaient beaucoup contribué à ce succès.

Il n'en fallait pas plus pour faire de Grant un grand homme, un autre Washington. Aussi, d'immenses acclamations retentirent autour de son nom d'un bout du monde à l'autre. On créa des honneurs exprès pour lui et en 1867 on le fit Président des Etats-Unis.

Sa carrière politique sans être aussi brillante que sa carrière militaire promet cependant d'être utile aux Etats-Unis, sa conduite énergique et hardie dans les questions internationales a été remarquée.

Grant est-il un homme de génie ou simplement un homme d'une grande énergie servie par un esprit hardi et habile et beaucoup de réflexion? Les opinions sont partagées. L'honneur d'avoir pris Richmond, lorsque les Confédérés étaient épuisés, à la fin d'une guerre de quatre ans, n'est pas aussi grand que s'il eût exécuté cette grande entreprise auparavant, par la seule force de ses armes et l'habileté de ses mouvements stratégiques.

Si Grant eût été fait général au commencement de la guerre aurait-il mieux fait que McClellan?

On télégraphie de Paris, le 10 octobre, au *Times* :

"Les opinions politiques des candidats qui viennent d'être élus membres des conseils généraux ou paraissent devoir l'être au second tour du scrutin peuvent se classer ainsi: 420 radicaux, 280 légitimistes, 370 bonapartistes, 1,870 républicains et libéraux conservateurs."

AFFAIRE CLAIRMONT.—J. B. Clairmont et Martin Clairmont sont acquittés, et Casimir Clairmont, qui est celui qui a frappé Trudeau derrière la tête, avec une telle violence, est condamné à \$20 d'amende ou dix mois de prison. Ce jugement paraît avoir rencontré l'approbation générale.

Les Clairmont et les Trudeau se disputaient depuis longtemps la royauté de St. Martin, la patrie traditionnelle des forts à bras et des boxeurs. Trudeau, vaincu dans ce dernier combat, voulait plutôt, en portant plainte à la justice, excuser sa défaite en établissant que son adversaire s'était servi, pour le frapper, de fer ou d'une pierre, que faire châtier son adversaire. —*Minerve.*